

*ASBL «Les Amis de Poilvache»*

*% Michèle Barcena-André*

*Rue des Grands Saules 2*

*5530 Godinne*

*[barcena.andre@skynet.be](mailto:barcena.andre@skynet.be)*

*Téléphone: +32 82 613682*

*Madame et Messieurs les membres*

*du Collège Communal d'Yvoir*

*Rue de l'Hôtel de Ville*

*5530 Yvoir*

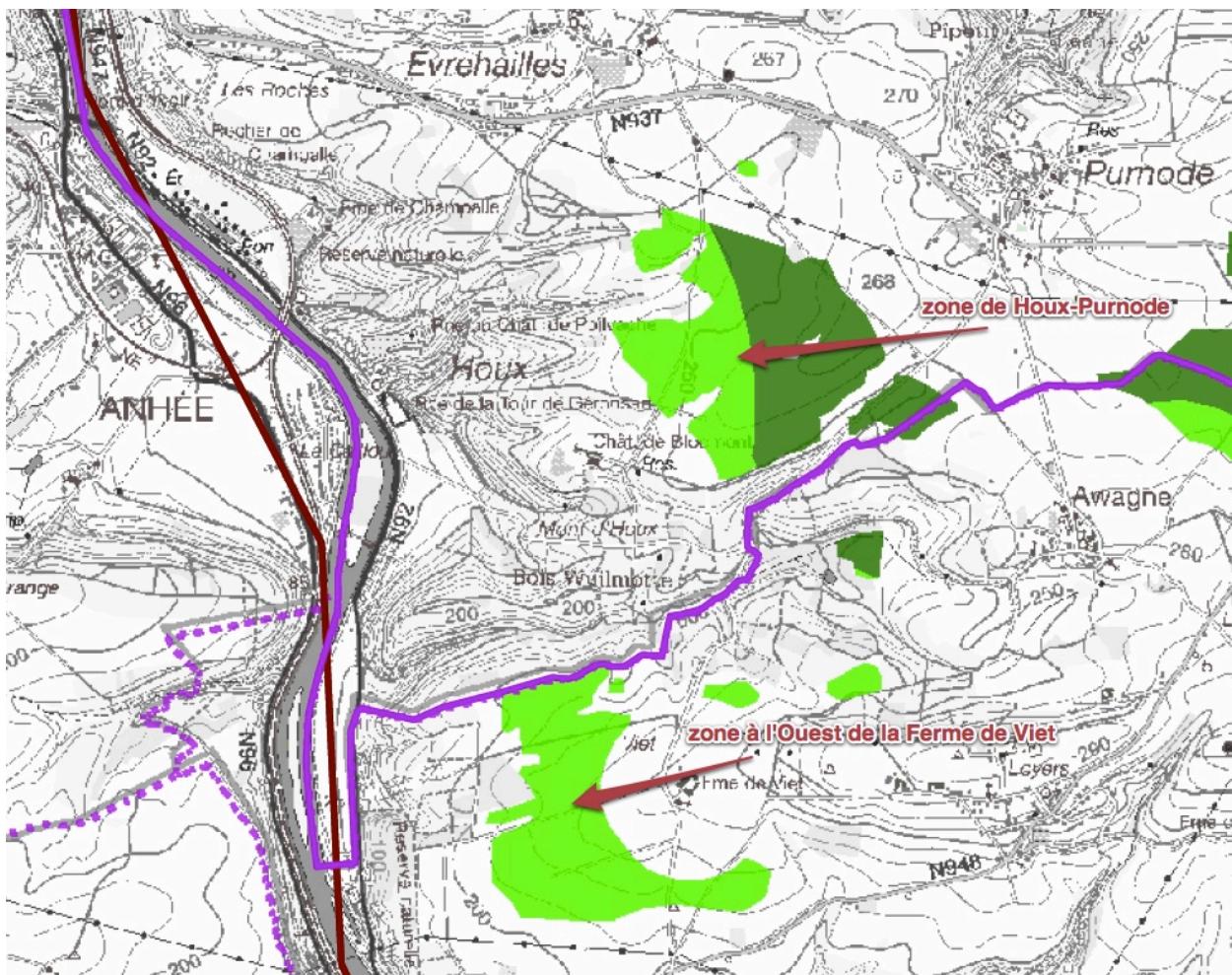
Godinne, le mardi 20 novembre 2012

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les membres du Collège

**Concerne:** enquête publique relative à la cartographie éolienne en Région wallonne

L'ASBL «Les Amis de Poilvache» gère, depuis 1987, l'accueil des touristes, des visiteurs en général et des écoles en particulier sur le site classé de Poilvache (commune d'Yvoir - section de Houx). Cette gestion est opérée conformément à une convention passée entre l'ASBL et le SPW DGO 4 d'une part et conformément à une convention passée avec la Maison du Patrimoine Médiéval Mosan de Dinant-Bouvignes, d'autre part. Nous accueillons de cette manière entre deux et trois mille visiteurs par an sur ce site qui est aussi classé «patrimoine exceptionnel de Wallonie».

Au titre même de notre objet social, nous souhaitons formuler plusieurs remarques par rapport à la cartographie positive des zones d'implantation possibles de mâts éoliens telle que soumise à enquête publique dans les communes d'Yvoir, de Anhée et de Dinant. En particulier, nous exprimons les plus nettes réserves quant aux zones situées entre Houx et Purnode (Yvoir) d'une part et à l'Ouest de la ferme de Viet (Dinant) d'autre part. Dans ce qui suit, nous avons tenté d'appréhender l'impact paysager que l'implantation de mâts de 150 m de haut et plus (pales comprises) pourrait avoir sur le site dont nous assurons la gestion.



*Extrait de la cartographie positive soumise à enquête*

**Remarques spécifiques relatives au lot 14 et aux communes d'Anhée, de Dinant et d'Yvoir**

La méthodologie suivie a mis en zone d'exclusion intégrale un certain nombre de sites pour des raisons paysagères (carte 1.22). On y découvre notamment que la vallée de la Meuse en province de Namur bénéficie en totalité de cette protection. Un examen plus attentif des zones favorables nous conduit directement à nous interroger sur la réalité de cette protection. A nos yeux, exclure la vallée de la Meuse consiste aussi à exclure toutes les zones dont les mâts pourront être visibles depuis la vallée. Si ce n'était pas le cas, quel serait le sens d'une zone d'exclusion pour des raisons paysagères ?

Dans le cas qui nous occupe ici, nous avons pu, à l'aide de la méthode des triangles et des angles de vision, démontrer (détails techniques en annexe) que, à partir de plusieurs points situés sur le territoire des communes d'Anhée et de Dinant, les mâts installés dans les nouvelles zones favorables situées d'une part sur la commune d'Yvoir,

entre le village de Houx (Blocqmont) et Purnode, et d'autre part sur la commune de Dinant entre Devant-Bouvignes et la ferme de Viet, seront largement visibles.

En synthèse, nous avons réalisé ces simulations depuis les points suivants:

- Commune de Anhée: point de vue de Haut-le-Wastia
- Commune d'Anhée: hameau de Senenne
- Commune d'Anhée: sur les hauteurs entre la ferme de Heneumont et le village de Hun
- Commune d'Anhée: au rond-point du pont vers Yvoir
- Commune de Dinant (Bouvignes): depuis les ruines de la tour de Crèvecœur (cette simulation permet aussi d'imaginer l'impact d'un éventuel parc devant la ferme de Viet au niveau des pelouses calcaires de Devant-Bouvignes)
- Commune de Yvoir: depuis le site classé de Poilvache

Ces points sont des lieux de passage usuels pour les visiteurs des vallées de la Meuse et de la Molignée. A titre d'exemples:

- Tous sont situés sur des itinéraires de promenade balisés des SI de Yvoir, Dinant ou Anhée
- Tous, sauf un (campagnes de Heneumont), sont accessibles en voiture de tourisme
- Tous sont liés au patrimoine naturel, historique ou bâti de la vallée de la Meuse
  - Les pelouses calcaires de Devant-Bouvignes, les Rochers de Champalle et le site de Poilvache constituent un ensemble écologique remarquable et classé en réserves naturelles.
  - Haut-le-Wastia est l'un des hauts lieux de la campagne de mai 1940. Le village abrite le «Musée du Souvenir» entièrement consacré à ces événements
  - Senenne est l'une des plus anciennes paroisses de la Haute-Meuse; c'est un haut-lieu des combats de mai 1940 ainsi que de ceux de la Révolution Brabançonne de 1790; c'est un lieu d'observation privilégié du dessin de l'ancien cours de la Meuse et de la plaine alluviale d'Anhée
  - La ferme de Heneumont fut également au centre de combats les 12 et 13 mai 1940
  - Le pont Yvoir-Anhée rappelle l'épisode de la destruction du pont d'Yvoir et du sacrifice du lieutenant de Wispelaere et du colonel Tachet des Combes
  - La tour de Crèvecœur est un site classé et l'un des lieux les plus chargés d'histoire de la Haute-Meuse Dinantaise
  - Poilvache est classé au titre de site et au titre de monument. Le site est, de plus, considéré comme patrimoine exceptionnel de Wallonie
- L'ensemble des versants de la vallée de la Meuse visibles depuis ces divers points sont repris en Périmètre d'Intérêt Paysager dans le cadre de l'enquête ADESA «Analyse paysagère du Plan de Secteur de Dinant-Ciney-Rochefort» - Convention région Wallonne - ADESA - octobre 2011.
- Les points de vue ci-après sont retenus, dans le cadre de cette même enquête, comme «point de vue» (PV), «point de vue remarquable» (PVR), «ligne de vue» (LV) ou «ligne de vue remarquable» (LVR)

- Point de vue de Haut-le-Wastia (PVR n°15)
- Hameau de Senenne (LV n°3)
- Ferme de Viet (PV n°8)
- Tour de Crèvecœur (PVR n°19)

A partir de ces points nous avons testé la visibilité probable de mâts d'une hauteur de 150 m (pales comprises) situés à l'intérieur des deux zones favorables nouvelles: l'une sur les campagnes d'Evrehailles, l'autre sur les campagnes de Viet (Dinant).

**Les simulations montrent que, de chacun des points d'observation retenus, les mâts d'au moins l'une de ces deux zones seront visibles.** Les tableaux en annexe fournissent les angles formés par les reliefs (ou, le cas échéant, les cimes des arbres) et l'horizontale pour un observateur situé aux divers points d'observation. Si les reliefs plus proches de l'observateur donnent un angle inférieur à l'angle construit à partir du somme théorique des mâts, cela signifie que ces mâts seront au moins partiellement visibles des points d'observation.

De plus, les distances entre les points d'observation retenus et les zones favorables retenues sont toutes (sauf deux) inférieures à 4 km. Cette limite est considérée par le cadre de référence éolien comme des «vues semi-rapprochées». Dans un cas (Crèvecœur-Viet) la distance est même inférieure à 1,5 km. Dans le cas de Poilvache, on se situera à 2,5 km du cœur de la zone favorable de Viet.

Ce dernier cas est particulièrement grave:

- La visibilité du champ éolien de Viet sera totale depuis la quasi-totalité du site de Poilvache
- À titre d'exemple, depuis la quasi-totalité du chemin d'accès (chemin de défillement), le bas des mâts sera même visible
- La faible distance entre Poilvache et Viet (2 à 2,5 km) accentuera encore la perception des mâts à partir du site de Poilvache

Il faut encore remarquer que les mâts ainsi identifiés constitueront l'arrière-plan de plusieurs zones paysagères et naturelles remarquables (toutes ces zones sont clairement identifiées sur la carte d'ensemble annexée):

- La vallée de la Meuse, d'une façon générale (Natura 2000, périmètre d'intérêt paysager (PIP) ADESA)
- La vallée de la Molignée et le site de l'ancienne abbaye de Moulins
- Les rochers et les pelouses calcaires de Champalle (site classé, réserve naturelle domaniale) (PIP)
- Le site de Poilvache (site classé, réserve naturelle domaniale, patrimoine exceptionnel de Wallonie) (PIP)
- Les pelouses calcaires de Devant-Bouvignes (site classé) (PIP)

Plusieurs des points d'observation retenus constituent des points de vue remarquables ou des lignes de vue répertoriés dans le cadre de l'enquête ADESA. Les points d'observation les plus importants cités ci-dessus font l'objet, en annexe, de simulations photographiques. Ces simulations démontrent, en particulier, pour la zone de Viet-Dinant, l'impact paysager considérable d'une telle zone potentielle sur les hauts-lieux historiques de la vallée de la Meuse.

Il convient encore de remarquer que la zone de Viet est largement située sur une zone reprise actuellement en extension de zone d'extraction (carrières calcaires Holcim de Leffe). Sur base de la méthodologie, de telles zones sont exclues (carte 1.2 de la brochure méthodologique). Nous y voyons une raison supplémentaire pour demander le retrait intégral de cette zone.

Enfin, nous constatons que la distance moyenne entre les deux zones examinées plus précisément dans le cadre de cette note est de 2,5 km environs. Cette distance est inférieure à la distance minimale entre deux parcs éoliens telle que définie par le Cadre de Référence Eolien (4 à 6 km minimum). La même remarque vaut d'ailleurs pour l'inter-distance entre la zone de Houx-Purnode et le parc existant de Yvoir-Dinant (Dorinne, Awagne, etc.), en particulier, dans l'hypothèse où ce parc pourrait être étendu vers Purnode (comme la cartographie le laisse penser).

## Synthèse et conclusions

Les éléments que nous venons d'avancer démontrent de façon claire que les paysages de la portion de la vallée de la Meuse située entre Dinant et Profondeville sont impactés de façon significative par les deux zones favorables de Yvoir-Evrehailles et de Dinant-Viet. Les impacts visuels de mâts de 150 mètres de haut en arrière-plan de plusieurs sites classés et de la vallée de la Meuse (considérée comme zone d'exclusion) sont significatifs à la fois

- En hauteur perçue
- En proximité (un cas à moins de 1,5 km -Crèvecœur- et un cas à moins de 2,5 km d'un point d'observation touristique majeur -Poivache- et la plupart des cas à moins de 4 km)

Nous avons également relevé le fait que la zone de Viet (Dinant) ne remplit pas les conditions de distance minimale par rapport à la zone potentielle de Houx-Purnode et que, de plus, cette zone aurait dû être placé en zone d'exclusion intégrale du fait de sa localisation sur une zone d'extension d'extraction au Plan de Secteur.

Nous nous interrogeons donc sur la manière dont la cartographie proposée a réellement tenu compte des spécificités d'un territoire tel que celui de la haute Meuse dinantaise, en particulier au voisinage des sites de Poivache et de Crèvecœur. En synthèse,

nous émettons les plus nettes réserves quant à l'inscription des zones pré-citées au titre de zones favorables.

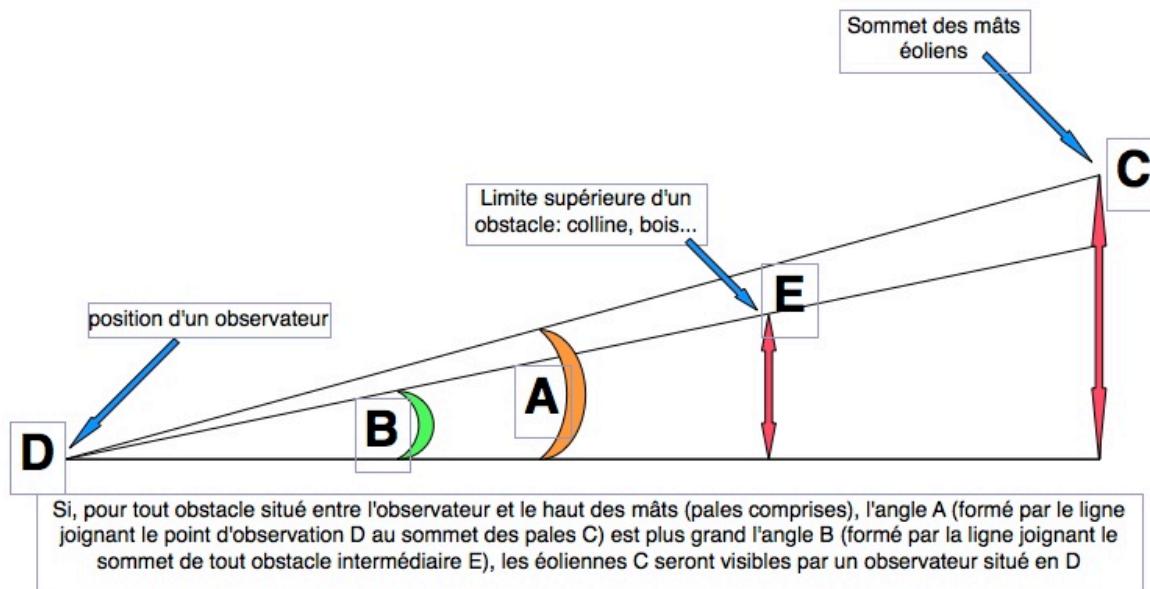
Nous vous remercions pour votre attention et souhaitons être tenus au courant des suites que vous voudrez bien réservé à ces observations et à ces demandes.

Michèle Barcena-André  
Présidente

Guy Boodts  
Administrateur

## Annexes : détails des calculs d'angle de vue sur Poilvache et divers sites aux alentours

Dans chaque cas, une carte présente d'abord la ligne de vision suivie. Un second schéma montre le profil «traversé» par cette ligne de vision. Ce schéma ne permet pas de tirer de conclusions «géométriquement» quant à la visibilité des mâts dans la mesure où les échelles d'altitude et de distance ne sont pas les mêmes. Nous avons dès lors recours à la méthode des triangles et des calculs d'angle de vision par rapport à l'horizontale. Il faut aussi noter que les distances entre les points extrêmes doivent parfois être corrigées.



Dans les tableaux, la première colonne renseigne le lieu de mesure, C, D ou E; la deuxième colonne renseigne l'altitude du sol aux points D, E ou C; la troisième colonne donne la distance entre le point D et les points mesurés E ou C, la quatrième colonne donne la différence d'altitude entre le point d'observation D et le point mesuré E ou C; la cinquième colonne donne les angles de vision en  $d^\circ$ . Exemple:

Dans cet exemple, on voit que, si l'on tient compte des arbres de 30 mètres de haut plantés sur le site de Poilvache, sous une certaine ligne de vision, les mâts de Houx-Purnode pourraient ne pas être vus (l'angle au sommet des arbres est plus grand que l'angle au sommet des mâts).

	altitude sol	distance	dénivelé % éolienne	angle
Senenne	115	0		
Poilvache	215	1500	100	3,81407

	altitude sol	distance	dénivelé % éo-lienne	angle
<b>Poilvache avec arbre 30m</b>	245	1500	130	4,95326
<b>Point intermédiaire</b>	240	2700	125	2,65069
<b>Coutures</b>	245	3500	280	4,57392

## 1. Du site de Poilvache vers Viet

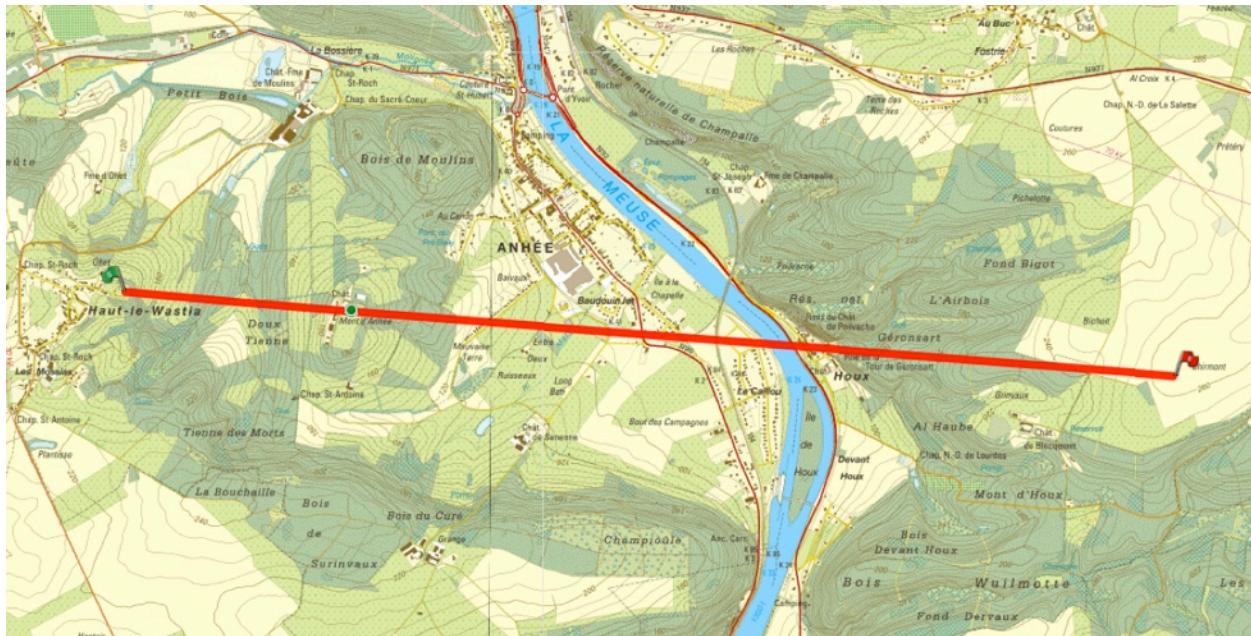


Point sommital de Poilvache	215				
Bois-devant-Houx	200	1400	-15	-0,61386	
Campagnes de Viet	220	2800	155	3,16850	

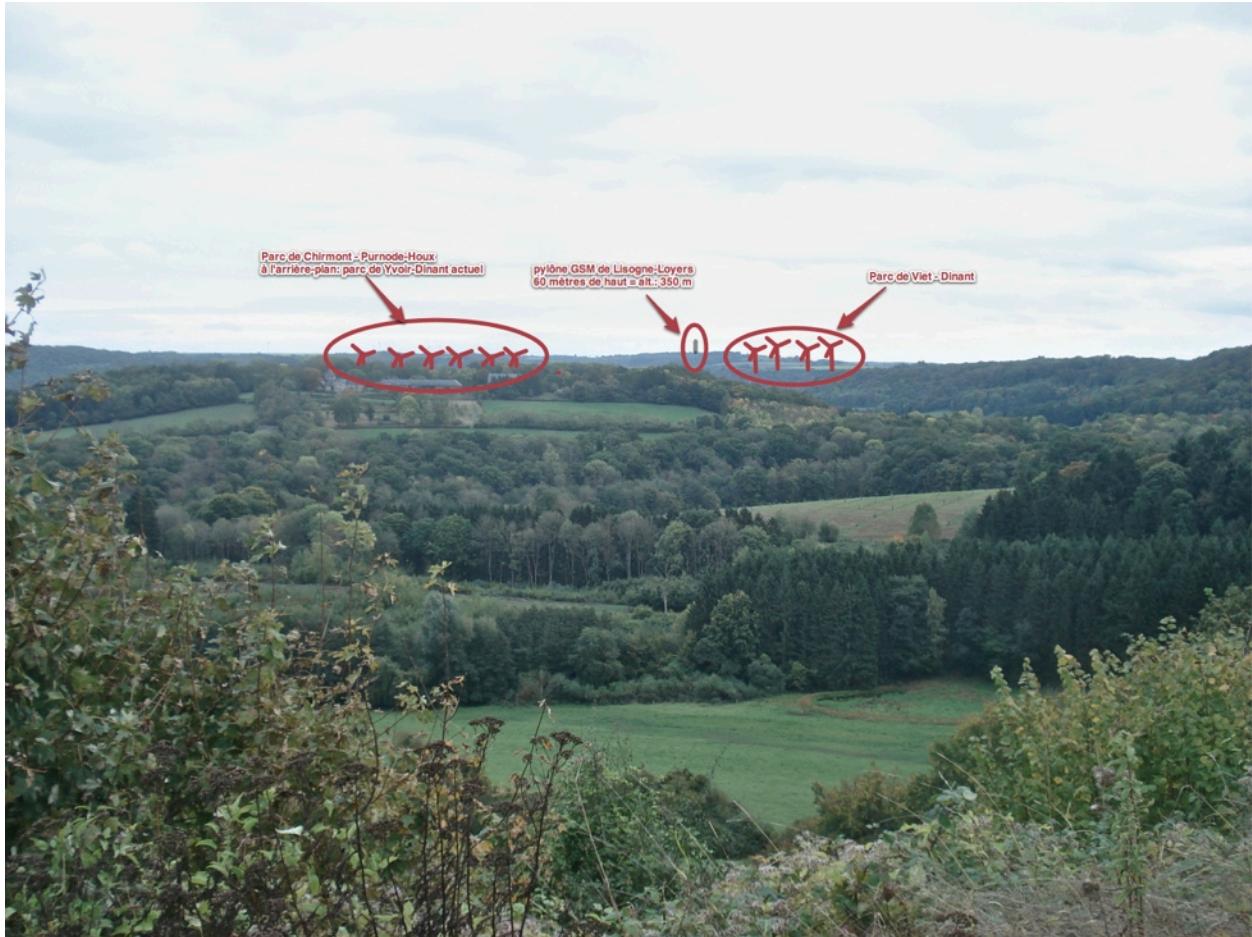


Vue du plateau de Viet depuis le site de Poilvache - simulation de 3 éoliennes

## 2. Du point de vue de Haut-le-Wastia vers Poilvache

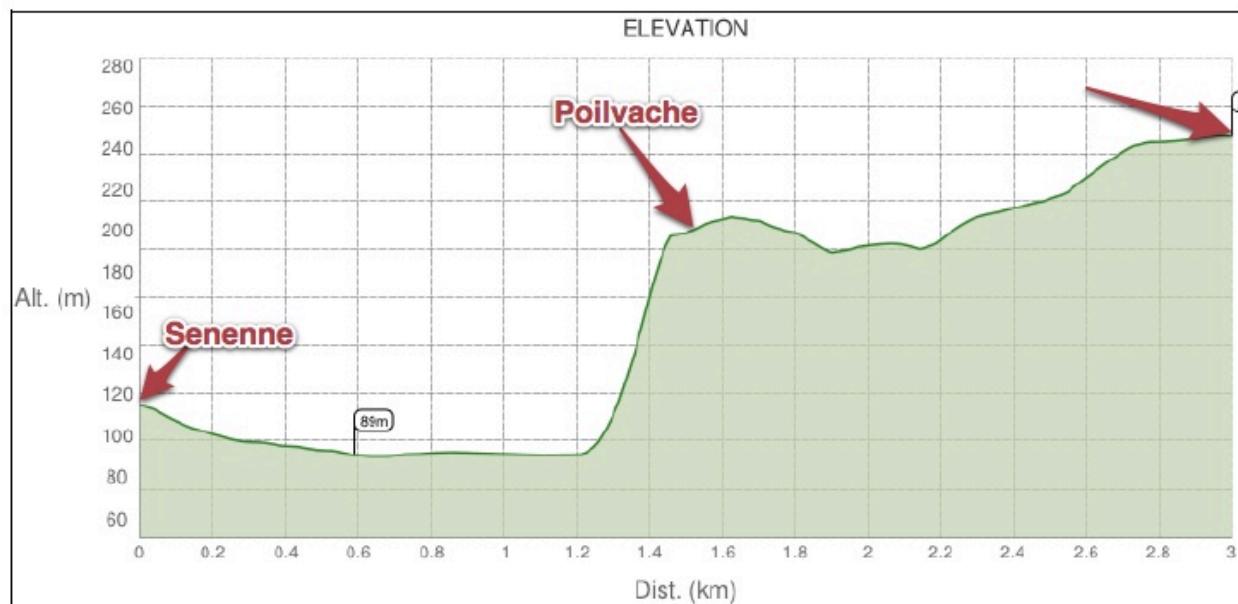
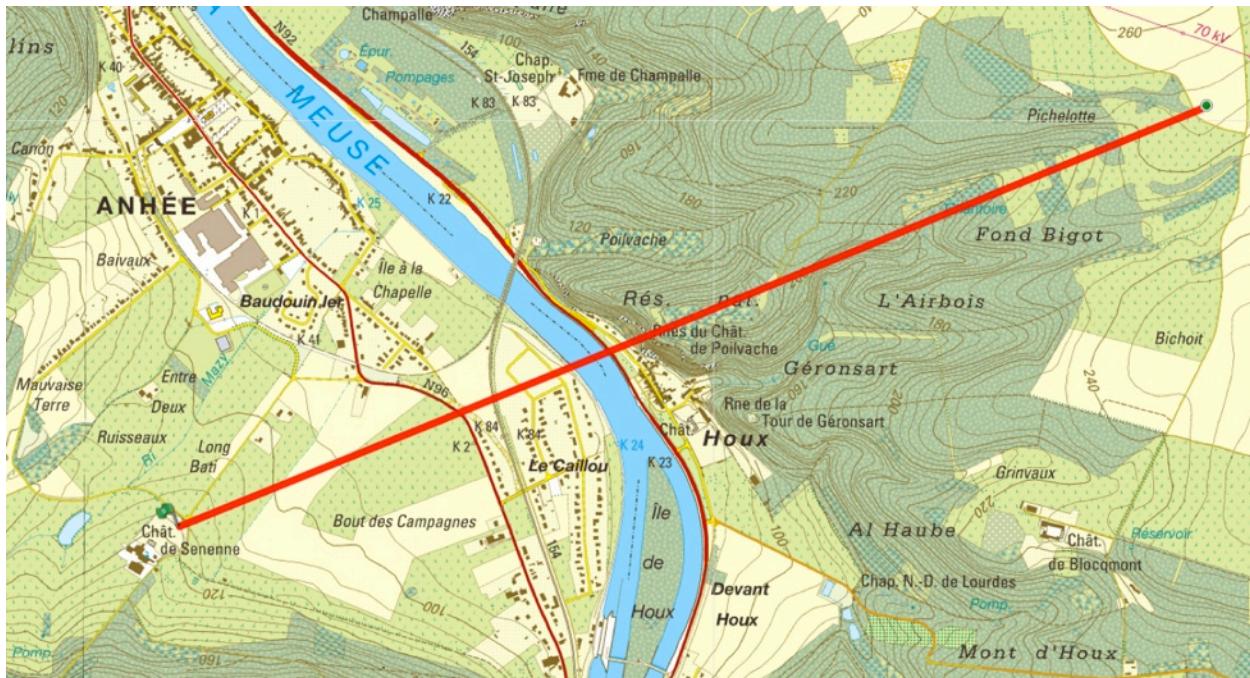


	altitude sol	distance	dénivelé % éo- lienne	angle
<b>Haut-le-Wastia</b> <b>point de vue</b>	200			
<b>Mont d'Anhée</b>	200	1200	0	0,00000
<b>Chirmont</b>	260	5500	210	2,18659



Vue de Mont d'Anhée et des futurs parcs potentiels de Viet (Dinant) et de Chirmont (Purnode - Houx) depuis le point de vue de Haut-le-Wastia

### 3. Du hameau de Senenne vers Poilvache



	altitude sol	distance	dénivelé % éolienne	angle
<b>Senenne</b>	115	0		
<b>Poilvache</b>	215	1500	100	3,81407
<b>Poilvache avec arbre 30m</b>	245	1500	130	4,95326
<b>Point intermédiaire</b>	240	2700	125	2,65069

	altitude sol	distance	dénivelé % éo-lienne	angle
<b>Coutures</b>	245	3500	280	4,57392



Vue des Rochers de Champalle, de la forêt domaniale de Champalle et du site de Poilvache (tous sites classés) depuis le hameau de Senenne - simulation de 3 éoliennes installées à Chirmont

#### 4. Du hameau de Senenne vers Blocqmont et Chirmont

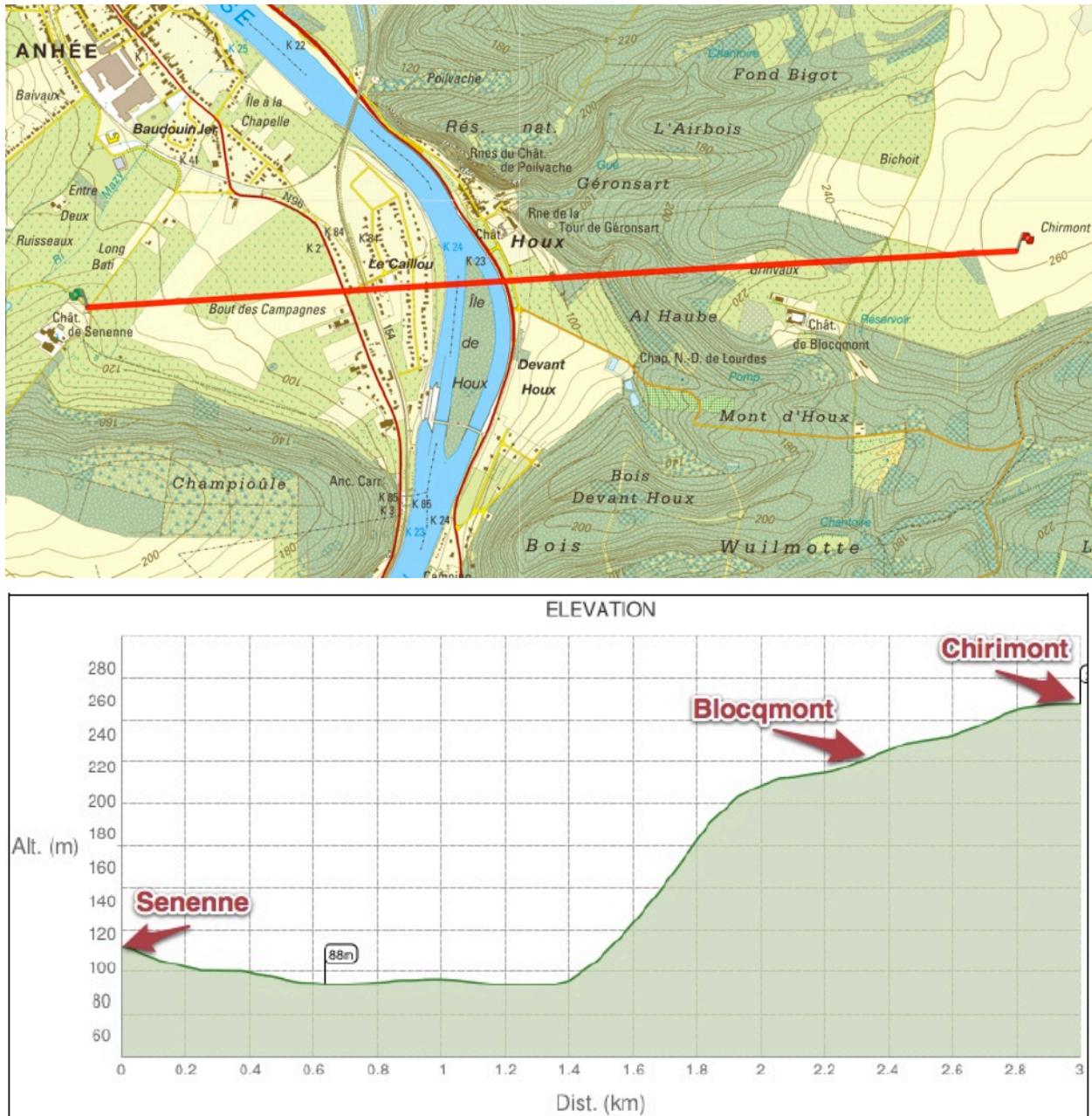
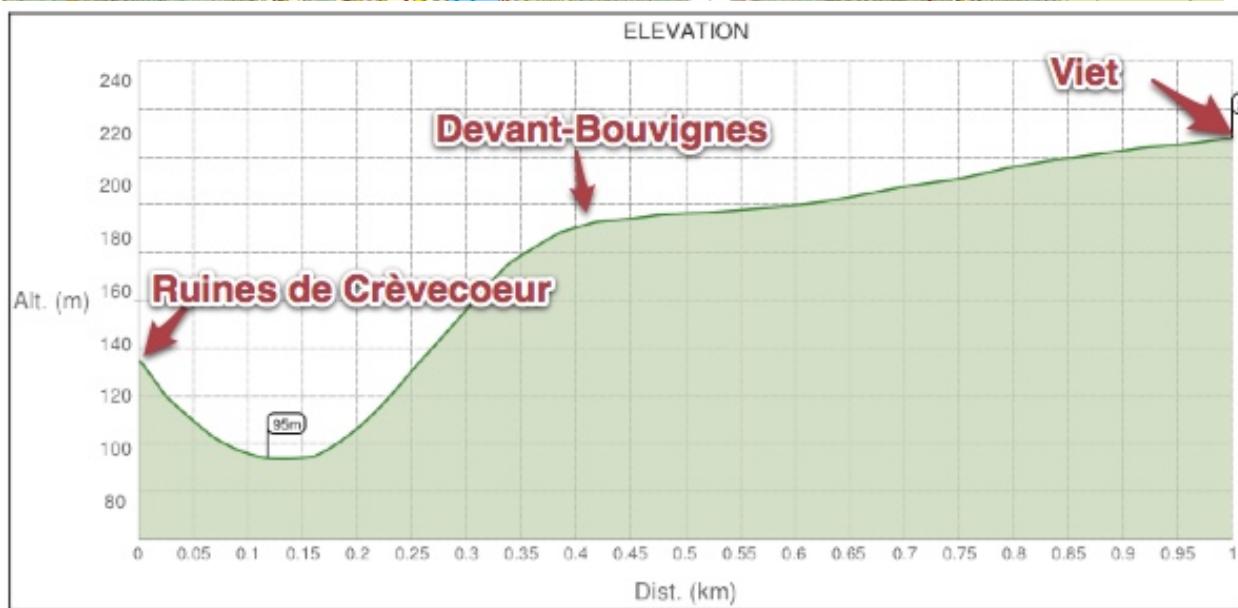


Photo: voir le point 3 ci-dessus

## 5. Des ruines de Crèvecœur vers les campagnes de Viet



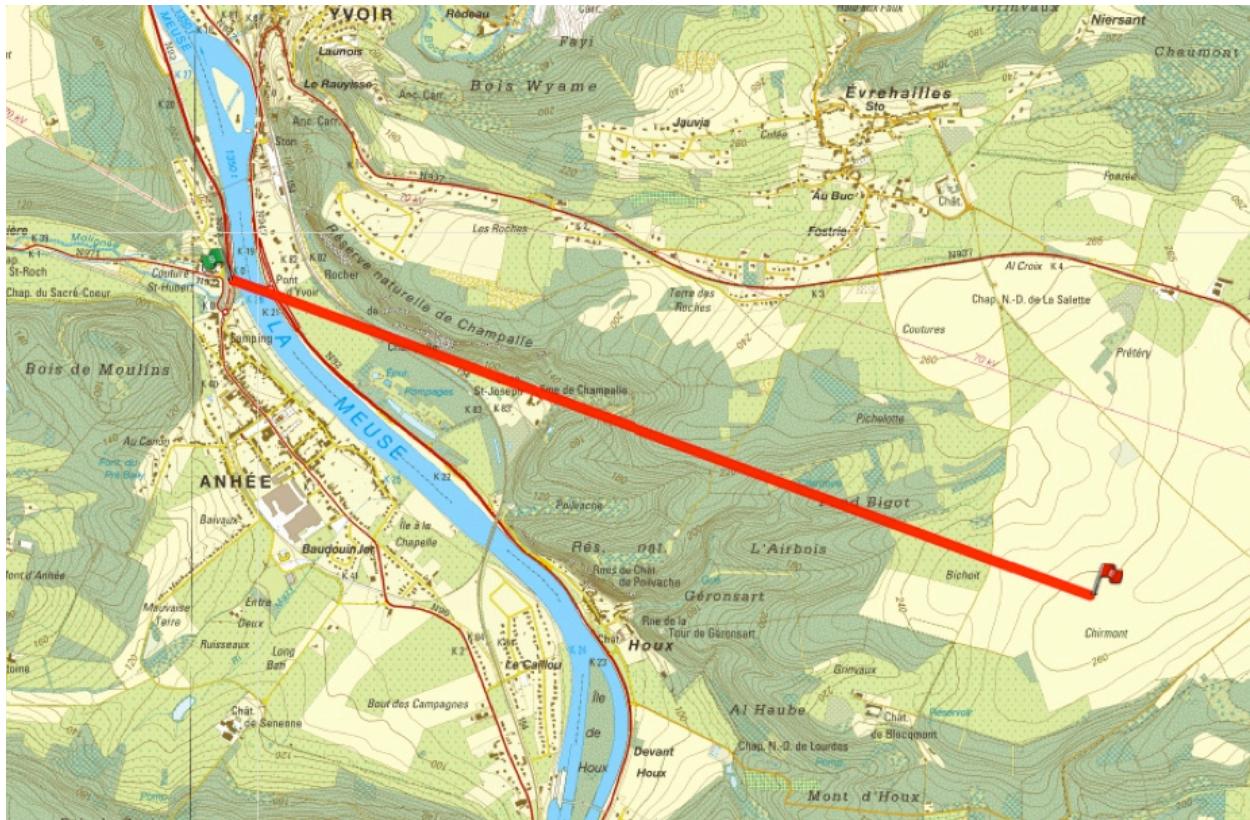
	altitude sol	distance	dénivelé % éolienne	angle
Crèvecœur	140			
Devant-Bouvignes	190	500	50	5,71059

	altitude sol	distance	dénivelé % éo-lienne	angle
<b>Devant-Bouvignes avec arbre de 20 m</b>	210	500	70	7,96961
<b>Campagne de Viet</b>	225	1500	235	8,90396



Vue des pelouses calcaires de Devant-Bouvignes depuis les ruines de Crèvecœur - simulations de 3 éoliennes

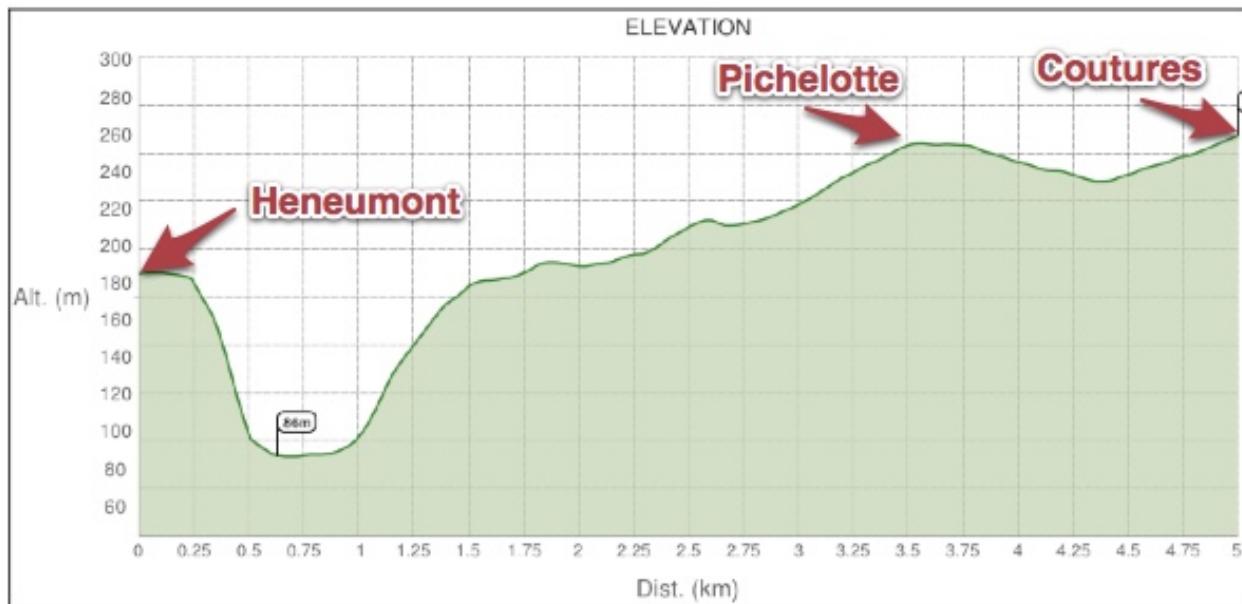
## 6. Du pont d'Anhée vers Champalle et Chirmont



	altitude sol	distance	dénivelé % éo-lienne	angle
Pont d'Yvoir-Anhée	95			
Chirmont	240	1900	145	4,36411

	altitude sol	distance	dénivelé % éo-lienne	angle
Chirmont	260	3800	315	4,73868

## 7. Des campagnes entre Heneumont et Hun (Anhée) vers Houx-Purnode



	altitude sol	distance	dénivelé % éo- lienne	angle
<b>Heneumont</b>	185			
<b>Pichelotte</b>	255	3500	70	1,14576
<b>Coutures</b>	260	5000	225	2,57657